

DEPARTEMENT DE LA LOIRE  
Mairie de OUCHES (42155)  
Téléphone 04-77-66-86-45  
Télécopie 04-77-66-93-64  
mairie.ouches@wanadoo.fr

## **PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 OCTOBRE 2017**

*L'an deux mil dix-sept, et le neuf octobre à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué par son Maire, Madame Andrée LARMIGNAT, s'est réuni sous sa présidence, Salle de la Mairie.*

*Date de convocation : 2 octobre 2017 - Date d'affichage : 2 octobre 2017*

*Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15*

*Nombre de membres en exercice : 15*

**PRESENTS** : Madame Andrée LARMIGNAT, Maire, Madame et Messieurs Gérard POUILLON, Anne-Marie PIAT, Thierry LAFOND, Adjoint, Mesdames Dominique BESSON, Mireille FOURNEL, Messieurs Didier BLANCHARD, Pascal MARTIN, Mesdames Martine DESNOYER, Martine MOCZYGEBA, Myriam JEUNE, Messieurs Yves CHAMBOST, Richard BERAUD, Yannick DUBOST.

**EXCUSEE** : Madame Karine BARRAUD.

**PUBLIC** : 2 personnes.

*Madame Martine DESNOYER est nommée secrétaire de séance.*

---

Le Procès-Verbal de la réunion du 4 septembre 2017 est approuvé à l'unanimité.

### **DCM N°2017/031 - RENOVATION D'UN LOGEMENT COMMUNAL : demande de fonds de concours auprès de Roannais Agglomération**

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2017/22 du 10 juillet 2017 attribuant les marchés de travaux relatifs à la rénovation du logement communal situé au 151, Rue des Ecoles,

Vu la délibération du conseil communautaire de Roannais Agglomération n° DCC 2016- 249 du 16 décembre 2016 actant les règlements d'intervention afférents au dispositif d'aide financière à la réhabilitation de logements communaux,

Considérant que le montant total des travaux de réhabilitation du logement est estimé à 75 960 € HT,

Considérant que les travaux envisagés sont éligibles au dispositif d'aide financière à la réhabilitation de logements communaux, car ils sont conformes au contenu du règlement (rénovation énergétique),

Considérant que le montant du fonds de concours est calculé sur la base de 80% des travaux éligibles, mais plafonné à 50% des dépenses globales de l'opération,

Considérant donc que le montant des dépenses éligibles est de 17 614.49 € HT,

Considérant que le plan de financement est établi comme suit :

	<b>Dépenses prévues (HT)</b>	<b>Recettes estimées (HT)</b>	
<b>Travaux d'isolation éligibles</b>	8 858,35 €	<b>Fonds de concours versé par Roannais Agglomération</b>	14 091,60 €
<b>Changement d'au moins 4 fenêtres</b>	8 241,94 €	<b>Financement autres (Région et contrat de ruralité)</b>	38 500,00 €
<b>Travaux de ventilation</b>	514,20 €	<b>Autofinancement</b>	23 368,46 €
<b>Etudes et travaux non éligibles</b>	58 345,57 €		
<b>Total</b>	<b>75 960,06 €</b>	<b>Total</b>	<b>75 960,06 €</b>

Sur proposition de Madame le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- sollicite de Roannais Agglomération un fonds de concours de 14 091,60 € pour la réhabilitation du logement communal situé au 151, Rue des Ecoles à Ouches,
- dit que les crédits sont inscrits au budget primitif 2017 au compte 13251 opération 196.

**DCM N°2017/032 - AMENAGEMENT DE TROTTOIRS ROUTE DE POUILLY : approbation de l'avenant n°1 au marché "Voirie et Réseaux Divers" (lot 1)**

Madame le Maire rappelle que par délibération n°2017/021 en date du 10 juillet 2017, le Conseil Municipal a attribué le marché de travaux d'aménagement de trottoirs Route de Pouilly - VRD (lot n°1) à l'entreprise EUROVIA DALA pour un montant de **46.849,90 € HT**.

Ce marché doit faire l'objet d'un avenant car d'une part, l'option qui n'avait initialement pas été retenue (4.102,20 € HT), doit l'être finalement mais avec certaines modifications, et d'autre part, des travaux supplémentaires sont nécessaires, qui avaient été oubliés par le bureau d'études :

Le montant des travaux qui font l'objet de cet avenant s'élève à : **8.093,45 € H.T.** (soit 9.712,14 € TTC).

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve l'avenant au marché signé avec l'entreprise EUROVIA DALA, lot n°1 des travaux d'aménagement de trottoirs Route de Pouilly : le marché notifié se trouve donc porté à la somme de **54.943,35 € HT** (65.932,02 € TTC)
- autorise Madame le Maire ou son représentant à signer cet avenant.
- rappelle que les crédits nécessaires au financement de cette opération sont inscrits sur le compte 2315 opération 194 du budget général de la commune.

**DCM N°2017/033 - ARROSAGE DU TERRAIN DE FOOTBALL : présentation du projet - demande de subvention régionale dispositif "Plan Ruralité"**

Monsieur Gérard POUILLON expose :

Ces dernières années, le terrain de football s'est fortement dégradé en période de sécheresse, essentiellement au printemps et en été, compte tenu de la nature argileuse du sol. En plus des espaces à réensemencer, la planéité laisse à désirer, et les utilisateurs le ressentent bien lors des déplacements rapides sur le terrain, à tel point que certains hésitent même à venir jouer à Ouches (risque accru de chutes, douleurs). Les dirigeants du club ont donc sollicité l'installation d'un système d'arrosage.

Le projet consisterait en la réalisation d'un forage suivie par l'installation d'une station de pompage et l'acquisition d'un enrouleur, pour un montant total de 18.059,13 € HT (21.670,96 € TTC).

Madame le Maire propose, si le Conseil Municipal approuve ce projet, de solliciter une subvention auprès de la Région, au titre du "plan ruralité 2018".

Le plan de financement serait alors le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL HT			
DEPENSES		RECETTES	
	EN €	ORIGINES	EN €
Forage à 100 m	4.480,00 €	Subvention Région Auvergne-Rhône-Alpes (40%)	7.223,65 €
Pompage	7.452,13 €		
Enrouleur	6.127,00 €		
		Autofinancement	10.835,48 €
<b>TOTAL</b>	<b>18.059,13</b>	<b>TOTAL</b>	<b>18.059,13 €</b>

Entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve le projet d'installation d'un système d'arrosage du terrain de football ;
- sollicite une subvention de 7.723,65 € auprès de la région Auvergne-Rhône-Alpes, au titre du "Plan Ruralité 2017" ;
- inscrira les crédits nécessaires au financement de ce projet sur le budget primitif 2018, au compte 2315.

**DCM N°2017/034 - OURAGAN IRMA : vote d'une subvention aux communes sinistrées**

Madame le Maire expose au conseil municipal la proposition des maires ruraux de France, qui suggère aux communes de venir en aide aux territoires sinistrés par l'ouragan Irma, en faisant un don financier à l'un des trois organismes suivants : Fondation de France, Croix Rouge, Secours Populaire.

Madame le Maire propose de participer à l'élan de solidarité et d'octroyer une aide financière aux

communes sinistrées, en passant par la structure : Secours Populaire.

Par conséquent, le conseil municipal, après avoir délibéré :

- décide de verser la somme de 200,00 euros sur le compte du SECOURS POPULAIRE.
- dit que la dépense correspondante sera imputée au compte 6574 du budget communal.

### **REVISION DES TARIFS POUR 2018 :**

Le conseil municipal examine les tarifs appliqués actuellement et discute leur éventuelle révision pour 2018.

#### **\* DCM N°2017/035 - redevance salle des fêtes : augmentation au 1er janvier 2018**

Depuis le 1er janvier 2014, la redevance pour réservation de la salle des fêtes par les particuliers, est fixée à : 220 € pour un jour, et 290 € pour deux jours consécutifs. 100 € en semaine, pour un vin d'honneur, de 18 à 23 heures, hors week-end et jours fériés.

La gratuité est totale pour les associations de la commune, quelque soit la fréquence des réservations.

Un chèque de caution de 200 euros est demandé le jour de la réservation, pour assurer l'entretien de la salle, et prévenir les éventuelles dégradations.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'augmenter ce tarif à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, et de le fixer ainsi :

- **230 €** pour un jour du week-end, et **300 €** pour deux jours consécutifs.
- **100 €** en semaine, pour un vin d'honneur, de 18 à 23 heures, hors week-end et jours fériés
- Chèque de caution : 200 € demandé en échange des clés.
- Gratuité pour les associations de la commune.

#### **\* DCM N°2017/036 - Concessions au cimetière: augmentation au 1er janvier 2018**

Le tarif des concessions au cimetière est le suivant depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014 :

Concessions trentenaires : 165 € le m<sup>2</sup> (ce qui représente 412,50 € pour une concession simple et 825 € pour une double).

Colombarium : **750 €** la cave-urne pour une période de 30 ans.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'augmenter ce tarif à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, et de le fixer ainsi :

- **concession trentenaire simple (2,5 m<sup>2</sup>) : 430 €**
- **concession trentenaire double (5 m<sup>2</sup>) : 860 €**
- **cave-urne pour 30 ans : 790 €**

**DCM N°2017/037 - DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS : mise à jour au 01/10/2017**

Madame le Maire rappelle que par délibération n°2016/036 du 7 septembre 2016, le Conseil Municipal a validé le document unique d'évaluation des risques professionnels et son plan d'action. Ce document doit être mis à jour chaque année.

Elle informe alors l'assemblée des différentes réalisations de l'année (nomination d'un assistant de prévention au 1er octobre 2017, achat de matériel conforme aux prescriptions du DU...).

Le Conseil Municipal prend acte de cette mise à jour.

**QUESTIONS DIVERSES**

\* activités périscolaires : bilan annuel.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le bilan de l'année scolaire 2016/2017 : 13 469,50 € de dépenses (personnel communal, intervenants extérieurs et matériel) pour 8 320 € de recettes (aide de l'Etat et participation financière des familles), soit une charge nette de 5 149,50 €.

\* année scolaire 2018/2019 : résultat de l'enquête menée auprès des parents sur les 71 familles que compte l'école cette année, 36 (soit 51%) sont favorables à la semaine de 4 jours ; 19 (soit 27%) le sont à la semaine de 4 jours 1/2, et 16 sont indifférentes (ou n'ont pas répondu). Sur les 56 réponses, 25 familles (soit 29 enfants) auront besoin d'un système de garde collectif le mercredi matin pour leurs enfants.

Ces résultats seront communiqués au Conseil d'Ecole.

\* fonctionnement des commissions :

- information, communication : la commission se réunira jeudi 26 octobre 2017 à 18h30 pour la préparation du bulletin municipal (les associations seront réunies le 21 octobre pour l'établissement du calendrier des manifestations 2018 et la remise des articles et photos relatifs à 2017).

- bâtiments : la commission se réunira jeudi 9 novembre 2017 à 20h pour faire le point sur les travaux du logement, et réfléchir sur les futurs projets.

- CCAS : la distribution des colis de Noël est fixée au samedi 16 décembre 2017.

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le **LUNDI 13 NOVEMBRE 2017 à 20h30 (CCAS à 20h)**.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h30.

*"Procès-Verbal vu pour être affiché en exécution de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 10 octobre 2017."*

**Le Maire,  
Andrée LARMIGNAT**

